

Le présent document compte 6 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2017 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents :	Maire suppléant	André Rhéaume
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Conrad Morin
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette
Personnel :	AEC	Yves Morrissette
	Greffier	Janine Lecours
Absent :	Maire	Roger Sigouin (affaires municipales)
	Conseiller	Gérard Proulx (personnel)

1. OUVERTURE

Résolution no. 49-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18 h 02.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le Maire suppléant récite la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 50-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL

Résolution no. 51-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 07-17, étant un arrêté pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 14 février 2017 et les réunions extraordinaires tenues les 21 et 23 février 2017.

ADOPTÉE

6. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Aucune

7. AUDIENCE ET RÉUNION PUBLIQUE

Aucune

8. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

Résolution no. 52-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2017.

ADOPTÉE

9. RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS

Résolution no. 53-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin

Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

- du Comité de planification des situations d'urgence daté du 8 février 2017;
- de l'Alliance communauté en santé daté du 9 février 2017;
- du Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane daté du 21 décembre 2016;
- de la Corporation de logements à but non-lucratif daté du 11 janvier 2017;
- du Conseil de la bibliothèque publique daté du 26 janvier 2017.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

L'administrateur en chef fait un résumé des diverses tâches accomplies depuis la dernière rencontre. Une copie du rapport est en annexe.

11. FONCTIONS DU CONSEIL

a) Rapport du groupe de travail des travaux publics

Aucun

b) Rapport du groupe de travail d'aménagement

i) *Modification de zonage pour réduire la marge de recul du 45, rue Huitième*

Résolution No. 54-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que Monique Lafrance, au nom de Monique Lafrance et François Lafrance, a fait demande de modification au Règlement de zonage no. 65-04 afin de permettre l'octroi de morcellements pour redéfinir les lignes de propriétés de la résidence existante sise au 45, rue Huitième et du salon funéraire existant sis au 715, rue Edward, afin que la cour arrière de ladite résidence puisse être transférée à la propriété résidentielle par une addition de lot et que le stationnement associé avec le salon funéraire puisse être transféré à la propriété du salon funéraire, également par une addition de lot, et CONSIDÉRANT que certaines conditions reliées à la connexion d'un balcon existant sur le toit du logement, des panneaux renfermant les voies de sorties extérieures, et au remplissage d'une piscine existante doivent être rencontrées afin d'entreprendre lesdits morcellements, le Conseil d'aménagement de Hearst à être demandé d'imposer lesdites conditions comme exigences à tout morcellement provisoire qui pourrait être octroyé, CONSIDÉRANT qu'il est jugé souhaitable que le Conseil autorise le réalignement desdites lignes de propriétés afin que l'exploitation du salon funéraire puisse se poursuivre avec de nouveaux propriétaires pour fournir un service local pratique pour les résidents de la communauté, QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 08-17, étant un arrêté modifiant l'arrêté no. 65-04 en réduisant la marge de recul des lignes de propriétés avant et arrière de la résidence sise au 45, rue Huitième.

ADOPTÉE

ii) *Avis public d'une proposition de modification aux dispositions résidentielles du Règlement de zonage*

Résolution No. 55-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que conformément à la législation provinciale sur le logement abordable et dans le cadre de la Révision du Plan officiel, les politiques résidentielles urbaines doivent être élargies pour permettre, de plein droit, les unités d'habitation de deuxième densité dans les unités d'habitation individuelles, les logements jumelés, les unités en rangée et les unités résidentielles accessoires, en plus de supprimer certaines conditions pour l'établissement de foyers de groupe, et QU'IL SOIT RÉSOLU que la Directrice de l'aménagement soit autorisée et dirigée à donner un avis public conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, d'une proposition de modification aux dispositions résidentielles du Règlement de zonage no. 65-04 de Hearst.

ADOPTÉE

iii) *Demande au Comité de révision – Garage domestique au 22 rue Quirion*

Résolution No. 56-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil n'a aucune objection à ce que le Comité de révision approuve une exonération aux dérogations mineures des exigences du règlement de zonage no. 65-04 pour autoriser la construction d'un garage domestique au 22, rue Quirion à une distance de 2.13 mètres de la ligne de propriété latérale située le long de l'avenue Berville.

ADOPTÉE

iv) Adoption du groupe de travail d'aménagement

Resolution No. 57-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail d'aménagement daté du 21 février 2017 et d'enlever les sujets 2 et 3 des travaux en cours.

ADOPTÉE

c) Rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

Nil

d) Rapport du groupe de travail de finances

i) Location de la Piscine Stéphane Lecours à taux réduit pour la compétition « Northeastern Ontario Region »

Résolution no. 58-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver l'utilisation à un taux réduit de 50% du taux régulier pour la location de la Piscine Stéphane Lecours, pour la compétition de natation *Northeastern Ontario Region* qui a eu lieu les 21 et 22 janvier 2017.

ADOPTÉE

ii) Utilisation sans frais de la piscine pour Nage-O-Thon

Résolution no. 59-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver l'utilisation sans frais de la Piscine Stéphane Lecours pour l'activité de prélèvement de fonds du Nage-O-Thon de l'Équipe de natation Phoenix de Hearst qui a eu lieu le 4 mars 2017.

ADOPTÉE

iii) Commandite pour bonspiels du Club de Curling de Hearst

Résolution no. 60-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU d'approuver une commandite de 150\$ au Club de curling de Hearst pour les bonspiels organisés lors de la saison de curling 2017.

ADOPTÉE

iv) Objection à la résolution modifiant la formule de financement du CDSSAB

Résolution no. 61-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT qu'en 2016 le Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane (CDSSAB) avait proposé de modifier la répartition des coûts aux municipalités d'un calcul d'évaluation pondérée à un calcul par habitant et que cette résolution n'a pas reçu la double-majorité des municipalités, et

CONSIDÉRANT que le CDSSAB vient d'adopter une nouvelle résolution proposant, une nouvelle fois, une modification à la répartition des coûts passant d'un calcul sur l'évaluation pondérée à un calcul basé sur le niveau de service et de la population, représentant une augmentation de 442 438\$ par année pour la Ville de Hearst,

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil n'appuie pas la résolution no. 17-020 du Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane qui approuve une nouvelle formule de financement d'un calcul d'évaluation pondérée à un calcul basé sur le niveau de service et de population.

ADOPTÉE

e) Rapport du groupe de travail de politiques

Aucun

12. AVIS DE MOTION

Proposée par : Conseiller André Rhéaume

Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que des personnes sans médecin en instance d'une demande d'aide sociale ou de pensions d'invalidité de l'Ontario ont besoin de rapports médicaux, et

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Notre-Dame peut organiser des cliniques de médecins suppléants,

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil demande d'organiser des cliniques de médecins suppléants afin de répondre au besoin de ce groupe de personnes en concertation avec les représentants locaux du Conseil régional des services sociaux.

Proposée par : Conseiller André Rhéaume

Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT qu'afin d'appuyer les personnes situées sous le seuil de la pauvreté dans la communauté,

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Ville de Hearst adopte une politique combinant tous ses programmes d'aide tels que les logements abordables, le transport public, les programmes de sports et loisirs ainsi que le service de bibliothèque, et

QU'IL SOIT RÉSOLU que les autres services déjà existants soient inclus dans cette politique et que ces départements continuent de développer des programmes pour appuyer ces gens, et

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette politique soit connue des agences qui font affaires avec les personnes à faible revenu, et

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU que cette politique soit utilisée pour des demandes de subventions et/ou de fonds auprès d'instances provinciales, fédérales ou tout autre organisme.

13. TRAVAUX EN COURS / RÉOLUTIONS DIFFÉRÉES

Aucun

14. HUIS-CLOS

Aucun

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 62-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2017
soit maintenant levée à 19 h 10.

ADOPTÉE

Maire suppléant

Greffier